



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts « Pollution par la dioxine à Lausanne. La Municipalité et le Conseil d'Etat cherchent-ils à ralentir l'assainissement des sols contaminés au détriment de la santé publique ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

les résolutions de l'interpellateur, disant

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'entende avec le canton pour mandater des études supplémentaires - réellement indépendantes - permettant d'approfondir : a) l'impact sur la santé de la population de l'exposition passée aux différents polluants produits par l'ancienne usine du Vallon ; b) l'impact sur la santé des populations les plus vulnérables ; c) l'incidence des cancers entre la population exposée par le passé ou présentement aux polluants provenant de l'ancienne usine du Vallon et l'incidence des cancers dans un groupe de contrôle non-exposé à ces pollutions »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intercède auprès du canton pour les investigations techniques et historiques ainsi que la décision de répartition des coûts soient publiées dans les plus brefs délais »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité d'entente avec le Canton publie au plus vite le calendrier de l'assainissement des espaces publics contaminés par la dioxine »


« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique dans les plus brefs délais une information à l'intention des privés, propriétaires ou locataires détaillant la démarche à mener pour obtenir l'assainissement de jardins ou places de jeux privés contaminés par la dioxine »

la résolution de Mme Sangra, disant

« Aussi longtemps que les parcelles polluées à la dioxine ne sont pas assainies, le Conseil communal souhaite que la Municipalité relance régulièrement des campagnes de sensibilisation en visant en particulier les populations sensibles (enfants en bas âge, femmes enceintes, etc.) en s'assurant que chacun, chacune est informé-e, connaît et comprend les mesures de prévention à adopter »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire

